Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de TOUFFREVILLE SUR EU du vendredi 26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes « Maurice MICOLAU », sous la présidence de Monsieur Paul MERLIN, Maire.

Présents : Messieurs BOUGUENNEC Christian, CLEMENT Sébastien, DAGICOUR Jean-Jacques, LEBAS Fabien, MASSY Jérôme et MERLIN Paul, Mesdames DESHAYES Nathalie, MERLIN Christine et TRIZAC Myrianne.

Absents: Monsieur DAGICOUR Denis et Madame MULOT Catherine

Pouvoirs : Monsieur DAGICOUR Denis a donné pouvoir à Monsieur DAGICOUR Jean-Jacques et Madame MULOT Catherine a donné pouvoir à Madame MERLIN Christine **Secrétaire de séance :** Mr BOUGUENNEC Christian.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 février 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de conseil du 19 février 2021 qui est adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Travaux de mise en accessibilité du cimetière et de l'église

Suite au diagnostic de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU réalisé en 2015 et validé en 2017 par la préfecture, la commune doit envisager la réalisation des travaux d'accessibilité d'un des Établissement Recevant du Public (ERP), prévu dans l'Ad'AP.

Monsieur le Maire propose la réalisation de ces travaux à l'église et au cimetière. Mr CLEMENT, étant intéressé par la délibération, sort de la salle et ne participe pas au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de programmer ces travaux au cours de l'année 2021, et mandate Monsieur le Maire pour établir une demande de subvention au titre du Département de la Seine-Maritime ainsi que de la DETR.

Le conseil municipal opte pour la proposition de l'entreprise AVISSE pour la partie maçonnerie et signalisation, la proposition de l'entreprise COPIN pour la menuiserie et la proposition de l'entreprise CAPLET pour la métallerie. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à $30\,000$.

Mr CLEMENT reprend sa place à la réunion.

Projet de valorisation et de communication du camping municipal

Mr le Maire propose au conseil municipal de valoriser la communication du camping municipal. Plusieurs devis sont proposés pour une remise à jour des flyers, l'installation de panneaux d'affichages extérieurs, mettre en place de nouveaux présentoirs pour les dépliants touristiques du bureau d'accueil et la restauration des panneaux d'accueil à l'entrée du camping. Le montant prévisionnel de ces achats s'élève à 5 500€ TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet et mandate Mr le Maire pour établir une demande de subvention auprès du département.

Projet de lotissement dans la commune

Mr le Maire expose au conseil municipal un projet de lotissement privé situé rue de la Vallée et propose de rédiger une convention entre le lotisseur et la commune afin de définir les modalités de la confection des espaces communs (voiries, réseaux, trottoirs...) afin d'envisager une éventuelle rétrocession de cette nouvelle voirie à la commune, par délibération, une fois les travaux achevés. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette procédure et mandate Mr le Maire pour proposer la réalisation de cette convention et de la contresigné avec le pétitionnaire.

Discussion sur les budgets 2021

Mr le Maire propose au conseil municipal de discuter sur les orientations prévues pour l'année 2021 au prenant en compte les travaux engagés et les recettes prévisionnelles attendues cette année. Après concertation, le conseil municipal envisage de réaliser les travaux suivants en 2021 :

- Pour la commune :
 - la mise en place du rond-point rues de la Vallée, Sang-Roy, Maladrerie
 - la mise en accessibilité de l'église et du cimetière
 - l'achat d'un logiciel de gestion du cimetière
 - la mise en place d'un système de vidéoprotection impasse des Acacias
 - l'étude de faisabilité de la ferme communale
- Pour le camping :
 - la mise en place de panneau d'affichage et d'accueil
 - la confection de flyers
 - l'achat d'un mobil home

Point sur les dossiers et travaux en cours

Mr le Maire informe le conseil municipal que :

- Le radar pédagogique prêté et mis en place par la Direction des Routes du Département est terminé. Les résultats ont été communiqués à la commune et seront analysés. Une demande va être reformulée dans quelques mois pour réaliser la même étude dans le hameau de LITTEVILLE, courant septembre.
- La réfection des palissades qui clôturent le parking de la salle des fêtes et du camping, est en cours de réfection par les employés communaux.
- Un troisième contrat de location, à l'année, a été validé au camping et l'installation du mobil home est en cours.

- La communauté de commune décidera en juin la prise en compte de la taxe de séjour, pour les estivants, à partir de 2022

Questions diverses

- Mr CLEMENT demande que soit précisé, lors de la vente de bois aux habitants intéressés, que les terrains défrichés soient nettoyés, par chaque acquéreur. De plus, il souhaite savoir ce qui est prévu pour la remise en état du talus du camping suite à l'abattage des arbres.
- Mr le Maire répond qu'effectivement certains acquéreurs n'ont pas nettoyé avec une grande efficacité les lieux concernés. Lors des éventuelles futures ventes de bois, il sera précisé les conditions de nettoyage évoquées... Concernant le talus, rien n'est prévu, les défrichages antérieurs démontrent la repousse rapide des Acacias, respectant ainsi l'appellation du site.
- Mme DESHAYES signale que des branches et des coupes d'arbres ont été déposées sauvagement le long du chemin vert près de la gare.
 - Mr le maire se rendra sur place pour constater ce dépôt.
- Mr LEBAS souhaite être informé concernant l'accident matériel avec abandon de véhicule, plusieurs jours, sur la chaussée, rue de la vallée.
- Mr le Maire explique qu'il y a eu une collision entre cette voiture et une voiture en stationnement. La Gendarmerie a été avisée le jour même des faits par le propriétaire concerné. Une procédure est en cours, le propriétaire en cause a tardé à enlever son véhicule endommagé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits